

SELARL ACTOUEST

Commissaires de Justice Associés

38, rue d'Iéna – BP 90036

56304 PONTIVY Cedex



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION





Commissaires de Justice Associés
38 rue d'Iéna
BP 90036
56304 PONTIVY Cedex
Tél : 02.97.25.40.41
contact@actouest.com



PROCES VERBAL DE DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE VINGT SEPT MARS

A LA DEMANDE DE LA :

SELAS BODELET - LONG, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, société de mandataires judiciaires, ayant son siège social sis Parc d'activités de Tréhonin à LE SOURN (56300), immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 389 442 997, agissant par Maître Gérard BODELET, domicilié audit siège, intervenant en qualité de liquidateur judiciaire de Monsieur [redacted] désignée en cette qualité en vertu d'un jugement du Tribunal de Commerce de LORIENT en date d 17 Juin 2022 prononçant l'extension de la liquidation judiciaire de [redacted] ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de LORIENT du 11 Septembre 2020 aux sociétés [redacted]

Ayant pour Avocat :

La SELARL LES JURISTES D'ARMORIQUE, agissant par Maître Julie DRONVAL, Avocat au Barreau de LORIENT, demeurant 39 rue de la Villeneuve – Immeuble LIZARD N° 4 – Centre d'affaires La découverte – BP 70423 – 56104 LORIENT.

En vertu :

D'une ordonnance rendue le 27 Décembre 2023 rendue par [redacted] résident du Tribunal de Commerce de LORIENT, Juge Commissaire, mise au pied d'une requête présentée le 20 Septembre 2023. Cette ordonnance, notifiée : [redacted] commet la SELARL ACTOUEST, Huissiers de Justice à PONTIVY, à dresser un Procès-verbal de description de l'immeuble désigné ci-dessous. Cette ordonnance et la requête seront annexées, en copie, au présent Procès-verbal.

Je, Pascal LE COSSEC, Commissaire de Justice associé, membre de la S.E.L.A.R.L. ACTOUEST, titulaire de l'Office de Commissaire de Justice à la résidence de PONTIVY, 38 Rue d'Iéna, soussigné,

EXPEDITION

Me suis rendu, ce jour, sur la Commune de LE SOURN (56300) au lieudit « Le Rongët », numéro 34, où étant et en présence de [REDACTED] une des filles de Monsieur [REDACTED] j'ai procédé comme suit à la description des biens à saisir.

Les diagnostics obligatoires ont été établis par la société BAT IMMO, dont le siège social est à GUER (56380), 55 La Ruézie, en la personne de [REDACTED]

DESIGNATION DES BIENS

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

« LE RONGOET » Numéro 34

Une propriété comprenant :

1°) Une maison à usage d'habitation édifiée en parpaings de ciment et couverte en ardoises, composée de :

Au rez-de-chaussée surélevé :

- Une pièce à usage de séjour/salle à manger.
- Une cuisine.
- Une salle de bains.
- Une chambre.
- Des toilettes.

A l'étage :

- Un bureau.
- Trois chambres.
- Une salle d'eau avec W.C. et douche.

Au sous-sol :

- Un garage.
- Pièce avec sauna/douche multi-jet.
- Une cuisine d'été.

Présence d'une terrasse en façade Sud et d'une piscine chauffée avec terrasse, le long de la façade Nord de la maison

2°) terrain attenant

J'ai débuté mes opérations par l'intérieur de la maison.

Rez-de-chaussée :

Séjour/salle à manger : (PHOTOS N° 1, 2 et 3)

Cette pièce est située le long du pignon Ouest et est traversante.

Elle dispose d'une fenêtre (en P.V.C. munie d'un double vitrage) donnant en pignon Ouest et d'une porte-fenêtre (en P.V.C. munie d'un double vitrage) en façade Sud. Elles sont munies d'un volet roulant motorisé.

- Sol carrelé.
- Murs et plafond peints. Je relève des décollements de peinture à la base du mur de façade, à droite de la porte-fenêtre.
- Eclairage de la pièce par des spots présents au plafond.
- Pièce chauffée par deux convecteurs électriques. CAVOVENTES.FR m'indique que la maison n'est chauffée que par des convecteurs.

Bon état d'entretien de cette pièce.

Cuisine : (PHOTOS N° 4 à 6)

Cette pièce est située dans l'angle façade Sud/pignon Est de la maison et est éclairée par une fenêtre (en P.V.C. – double vitrage – volet roulant motorisé) donnant en façade Sud. Présence d'une cuisine toute équipée.

- Sol carrelé.
- Murs et plafond peints.

Bon état de cette pièce.

Hall d'entrée :

Il est situé entre le salon/salle à manger et la cuisine. La porte d'entrée est en P.V.C. Parfait état.

- Sol carrelé.
- Murs et plafond peints.

Salle de bains : (PHOTO N° 7)

Cette pièce longe le pignon Est de la maison. Elle se situe entre la cuisine et la chambre N° 1. Elle dispose d'une fenêtre dont la structure est en bois et ne comporte qu'un simple vitrage.

- Sol carrelé.
- Murs et plafond peints. A noter que la peinture se décolle au niveau du plafond.

- Equipements :
 - Une baignoire.
 - Une vasque sur meuble.
 - Un sèche-serviettes.
- Présence d'un extracteur de V.M.C.

Chambre N° 1 : (PHOTO N° 8)

Cette pièce se situe dans l'angle Nord/Est de la maison. Elle dispose d'une fenêtre donnant en pignon Est.

- Sol carrelé.
- Dalles isolantes au plafond.
- Murs peints.
- Présence d'un simple convecteur électrique.

Pièce à l'état d'usage.

Couloir :

- Sol carrelé.
- Murs et plafond peints.
- Présence de deux placards.

W.C. :

Cette pièce dispose d'une fenêtre donnant en façade Nord et se situe à l'Ouest de la chambre. Présence d'une fenêtre dont la structure est en bois.

- Sol carrelé.
- Murs tapissés.
- Plafond disposant d'une toile de verre peinte.
- Présence d'une cuvette et d'un lave-mains.
- Présence d'un extracteur de V.M.C.

Pièce à l'état d'usage.

L'accès à l'étage s'effectue par un escalier lequel se situe entre les toilettes et le salon. L'escalier est en bois. Les murs et la sous-pente de toit sont peints. Le hall est éclairé par une fenêtre de toit donnant au Nord. Bon état général. (PHOTO N° 14)

Premier étage :

Chambre N° 2 : (PHOTO N° 9)

Elle se situe au-dessus de la cuisine. Elle dispose d'une fenêtre (P.V.C. – double vitrage – volet roulant motorisé) donnant en façade Sud.

- Moquette au sol.

- Deux murs restés en plâtre brut. La base des murs est piquée par la moisissure. Deux autres murs sont lambrissés.
- Plafond peint. A noter le long du mur du pignon la présence au niveau du plafond de traces d'infiltrations. (PHOTO N° 10)
- Présence d'un convecteur électrique.
- Présence d'un placard.

Chambre N° 3 : (PHOTO N° 11)

Elle est accolée à la pièce précédente, face à la sortie de la cage d'escalier. Elle dispose d'une fenêtre (P.V.C. – double vitrage – volet roulant motorisé) donnant en façade Sud.

- Moquette au sol.
- Murs et sous-pentes de toit peints.
- Présence d'un convecteur électrique.
- Présence d'un placard.

Chambre N° 4 : (PHOTO N° 12)

Elle se situe dans l'angle Sud-Ouest de la maison. Elle dispose d'une fenêtre (P.V.C. – double vitrage – volet roulant motorisé) donnant en façade Sud.

- Moquette au sol.
- Murs et sous-pentes de toit peints.
- Présence d'un convecteur électrique.
- Présence d'un placard.

Bureau :

Il s'agit d'une petite pièce qui se situe dans l'angle Nord/Ouest de la maison. Elle est éclairée par une fenêtre de toit donnant au Nord.

- Parquet au sol.
- Murs et sous-pentes de toit lambrissés.
- Présence d'un convecteur électrique.
- Présence d'un placard.

Salle d'eau : (PHOTO N° 48)

Cette pièce dispose d'une fenêtre de toit donnant au Nord.

- Sol carrelé.
- Murs recouverts de carreaux de faïence.
- Equipements :
 - Un bac de douche.
 - Une vasque.
 - Une cuvette de W.C.

Couloir : (PHOTO N° 13)

- Parquet au sol.
- Murs tapissés.
- Plafond peint.
- Présence d'un convecteur électrique.

Les pièces de l'étage sont dans un état moyen d'entretien.

Ensuite, je me suis rendu au sous-sol. L'accès s'effectue par un escalier en ciment. La cage d'escalier est éclairée par une fenêtre (structure en bois – simple vitrage)

Sous-sol :

Pièce disposant d'un sauna :

Cette pièce se situe dans l'angle Nord-Ouest de la maison.

- Sol carrelé.
- Murs recouverts de carreaux de faïence sur toute leur hauteur.
- Plafond lambrissé.
- Présence d'un sauna, d'une douche multi-jets et d'un jacuzzi.
- Présence d'un sèche-serviettes
- Cette pièce dispose d'une porte en P.V.C. donnant sur la terrasse extérieure.

Cette pièce est humide. Traces de moisissures sur la porte donnant accès au couloir.

(PHOTOS N° 15 à 17)

Garage :

Ce dernier longe le mur de façade Sud de la maison. Il est éclairé par une fenêtre donnant en pignon Ouest. (PHOTOS N° 18 à 22)

- Dalle en ciment. Traces importantes de moisissures.
- Murs en parpaings bruts.
- Hourdis au plafond.
- Présence d'une porte de garage motorisée laquelle se situe en pignon Est.
- Au fond du garage, il existe différents moteurs et matériels affectés à la piscine. Plus autre bloc moteur dans le garage.

Cuisine d'été : (PHOTOS N° 23 à 25)

Cette pièce est située dans l'angle Nord/Est de la maison. Elle dispose d'une fenêtre (en bois – simple vitrage) en pignon Est et d'une porte-fenêtre (en aluminium) donnant en façade Nord.

- Sol carrelé.
- Murs peints et plafond lambrissé.
- Présence d'un ballon d'eau chaude.
- Présence d'une cuisine aménagée.

Cette pièce est humide.

Puis, je me suis rendu à l'extérieur de la maison.

J'ai inspecté la maison. Je note ce qui suit :

- Murs peints. Peinture ancienne. Traces d'humidité en façade Sud, à gauche de la porte-fenêtre de la salle à manger.
- La toiture est ardoisée.

J'ai pris différentes photographies, à savoir :

PHOTOS N° 26 et 27 : vue de la façade Sud.

PHOTOS N° 28 et 31 : vue du pignon Ouest

PHOTO N° 29 : vue des deux terrasses.

PHOTO N° 32 : vue de la façade Nord.

Le long de la façade Sud, il existe deux terrasses en bois.

Face à la façade Nord de la maison, il existe une piscine chauffée. Elle est recouverte d'un rideau en P.V.C. Présence d'une terrasse autour de cette piscine. (PHOTOS N° 33 et 45)

Le terrain est partiellement engazonné. La propriété est entourée d'une haie d'arbres laquelle n'est pas entretenue.

Le long du pignon Ouest il existe un bloc moteur destiné à la piscine. (PHOTO N° 30)

A l'entrée de la propriété, il existe un portail double-battants en P.V.C. Il est motorisé.

J'ai pris différentes photographies. (PHOTOS N° 34 à 44)

ainsi que sa fille m'ont indiqué que l'immeuble es relié au réseau collectif d'assainissement.

Cet immeuble apparait au cadastre de la Commune de LE SOURN sous les relations suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
ZD	74	Le Rongoet	0ha 16a 76ca

Ainsi qu'il résulte d'un extrait de matrice cadastrale donné en annexe

Dans cette habitation, il reste des meubles et objets divers appartenant à Monsieur
l'ai dressé un inventaire des meubles.

Dans le salon/salle à manger :

- Un canapé clic-clac.
- Deux fauteuils.
- Une table de salon.
- Une table de salle à manger. Plus quatre chaises.
- Un meuble de télévision.
- Un poste de télévision.
- Un guéridon.
- Un meuble bas quatre portes.
- Différents cadres.

La cuisine est équipée.

Dans la chambre N° 1 :

- Un matelas.
- Quelques valises.
- Quelques vêtements.

Dans la chambre N° 2 :

- Un meuble en bois. (PHOTO N° 47)
- Un guéridon.

Dans la chambre N° 4 : (PHOTOS N° 49 à 52)

- Une coiffeuse.
- Un portant sur lequel se trouvent des vêtements.
- Un fauteuil.
- Un écran d'ordinateur.

Dans le bureau :

- Une chaise en osier.
- Deux tours d'ordinateur.
- De la vaisselle dans divers cartons.

Dans la cuisine d'été :

- Un four.
- Une machine à laver le linge.
- Une mini chaîne HIFI.
- Un réfrigérateur.

Dans le garage :

- Divers matériels.

ORIGINE DE PROPRIETE

L'immeuble désigné ci-dessus appartient à _____ pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître François CHAPEL, Notaire à PONTIVY (56300), le 16 Mai 2014, dont une copie authentique a été publiée au Bureau des services de la publicité foncière de LORIENT, le 6 Juin 2014, sous le volume 2014 P numéro 1659.

OCCUPATION DES LIEUX

L'immeuble est actuellement inoccupé.

SITUATION DE L'IMMEUBLE

Il est situé à environ quatre kilomètres de la Commune de PONTIVY, cinquante-huit kilomètres de LORIENT et cinquante-six kilomètres de VANNES.

J'ai pris cinquante-deux photographies numériques lesquelles seront annexées à l'expédition du Procès-verbal de description ; les clichés étant conservés en mon Etude sur un disque dur externe.

Je suis resté sur place de 11 Heures à 12 Heures 15 minutes.

Seront joints, au présent, un extrait de matrice cadastrale et un extrait de plan cadastral.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : TROIS CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET QUARANTE HUIT CENTIMES.

COÛT DE L'ACTE :

Emolument art.L444-1	219,16
honoraire	74,40
Frais de déplacement	
art.444-48	7,67
Total hors taxes	301,23
TVA à 20 %	60,25
Débours	0,00
Alfranchissement	0,00
taxe portuaire art.302bis	
Y CGI	0,00
TOTAL	361,48



LE COSSEC Pascal
Commissaire de Justice associé



PROPRIÉTÉS BÂTIES																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL							EVALUATION DU LOCAL								
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE REVOLU	BAT	ENT	NIV	N° SORTI	N°ENVAR	S TAR	M VAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM DISPONABLE		
19	20	74		34 LE ROYGOET		8253	3	91	04	0104	0320332	2664	4	10	316	520	0000		
REV IMPOSABLE C08F				2009 EUR				R EXO				0000				R C COM			
				R EXO				R IMP				2009 EUR							

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																								
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION											LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE REVOLU	N° PARC PRIET	FF/DP	S TAR	SUF	GRS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLI	NAT EXH	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO FM	TX	COEF	RC TEND		
19	20	74		34 LE ROYGOET	8253	0332		2664	4	AC	03		18 76	8 93	9,9									
R A A CA				REV IMPOSABLE				10 EUR				R EXO				0 EUR								
CONT				18 76				R IMP				10 EUR				MAJ TC				0,478				

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1



PHOTO (1)



PHOTO (2)



PHOTO (3)



PHOTO (4)



PHOTO (5)



PHOTO (6)



PHOTO (7)



PHOTO (8)

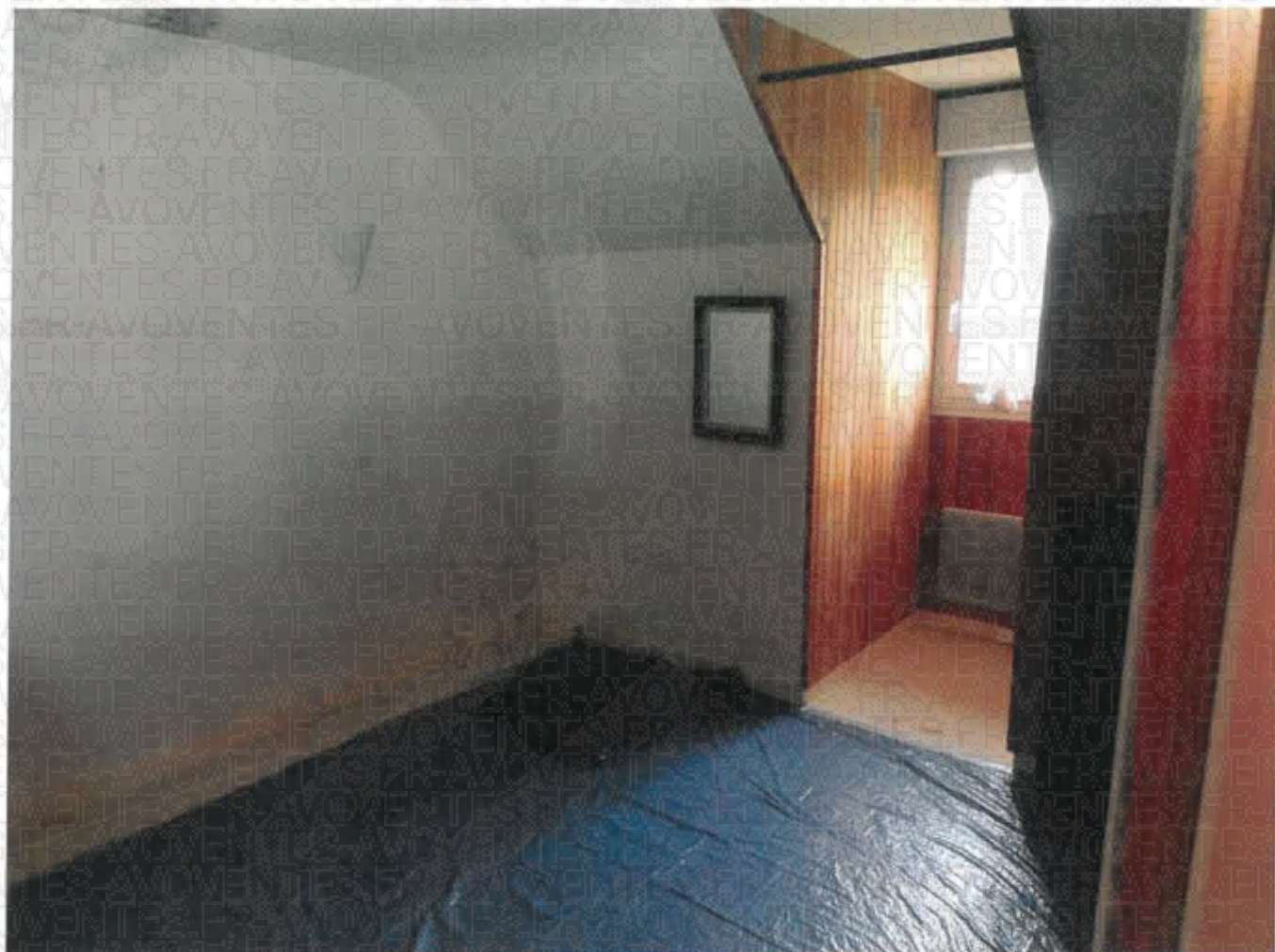


PHOTO (9)

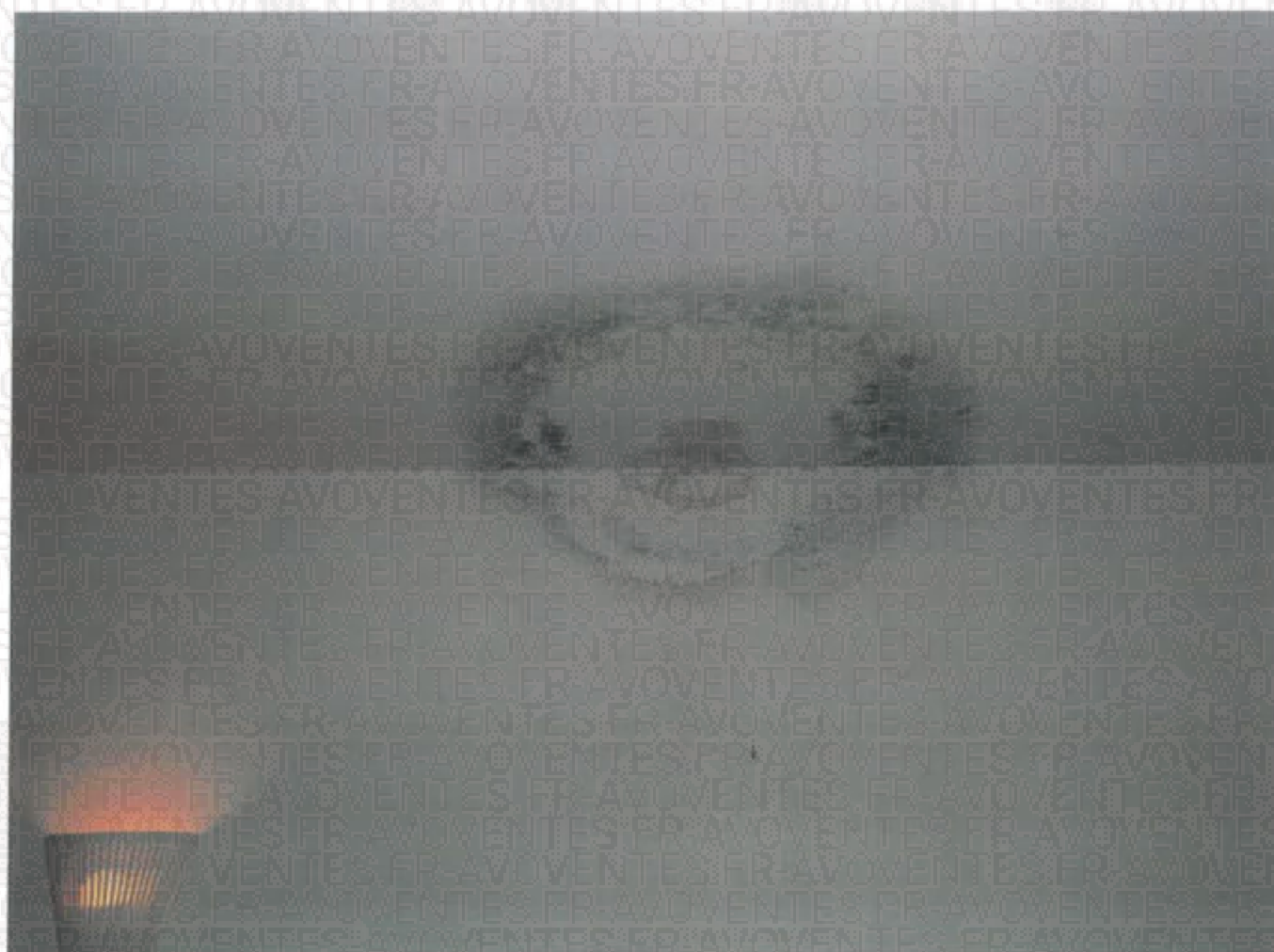


PHOTO (10)

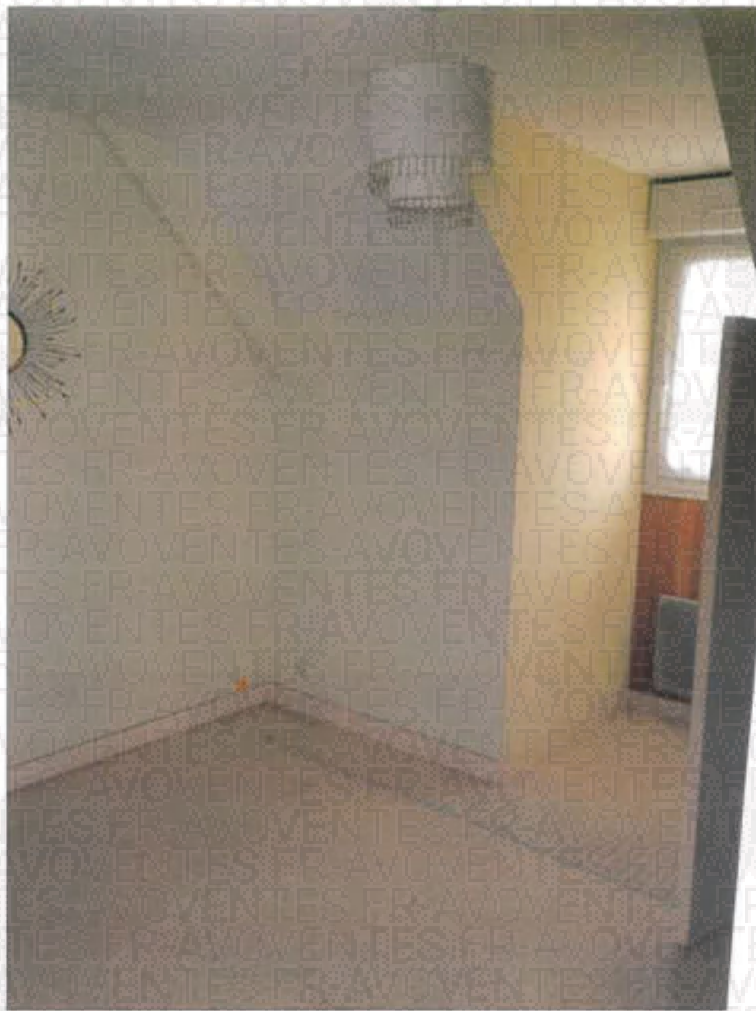


PHOTO (11)



PHOTO (12)



PHOTO (13)

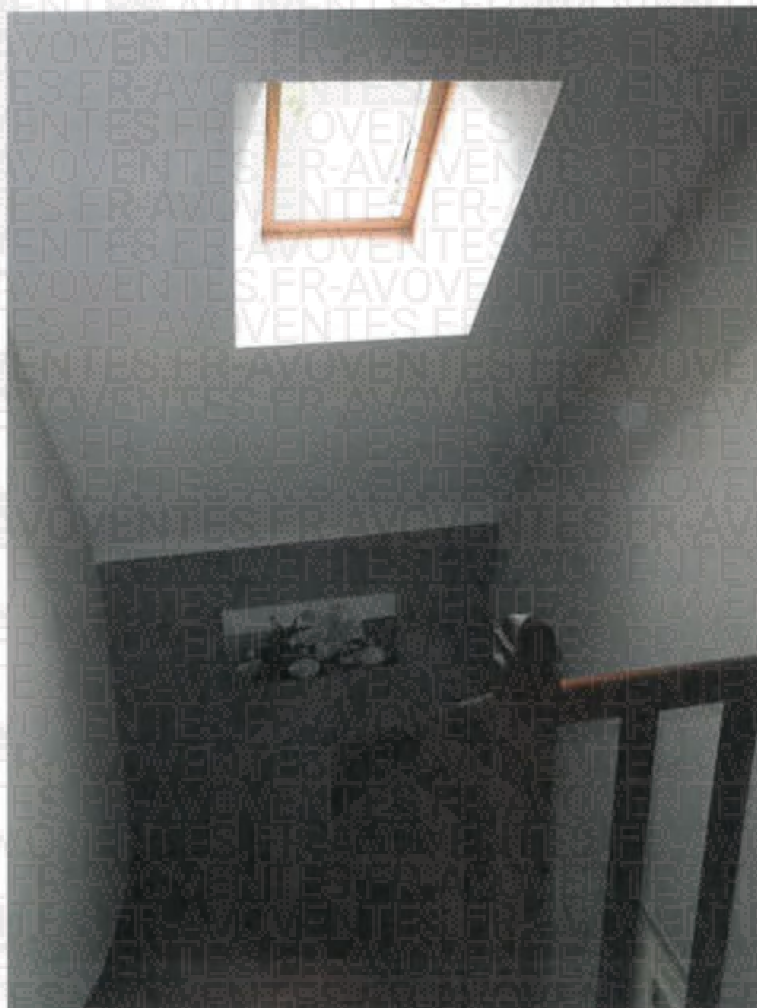


PHOTO (14)



PHOTO (15)

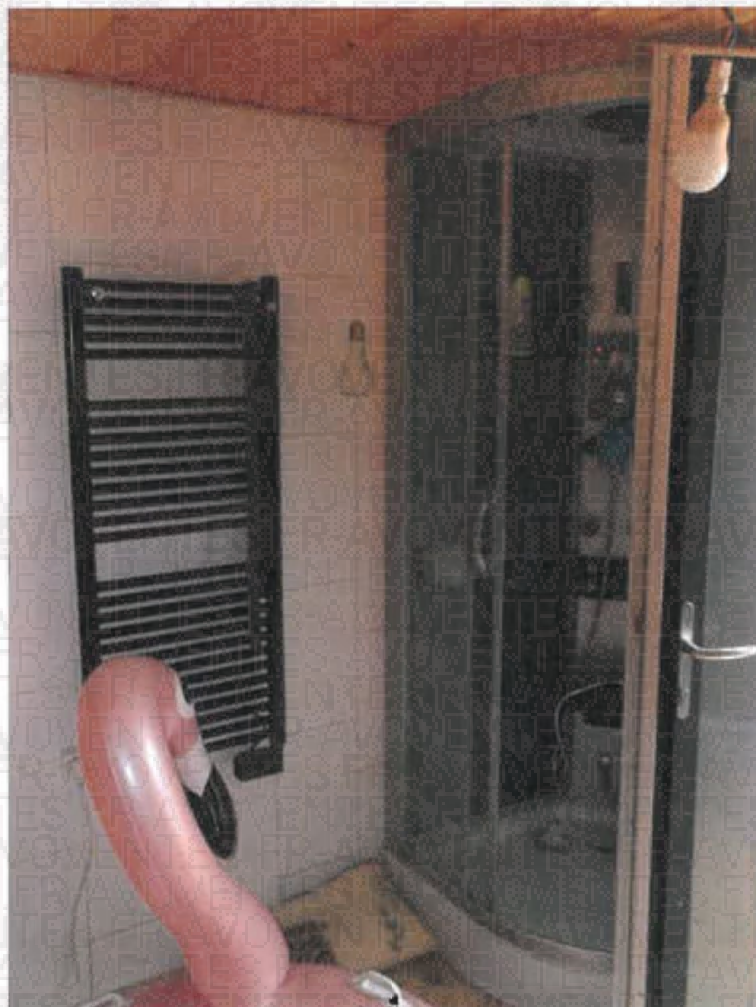


PHOTO (16)



PHOTO (17)



PHOTO (18)

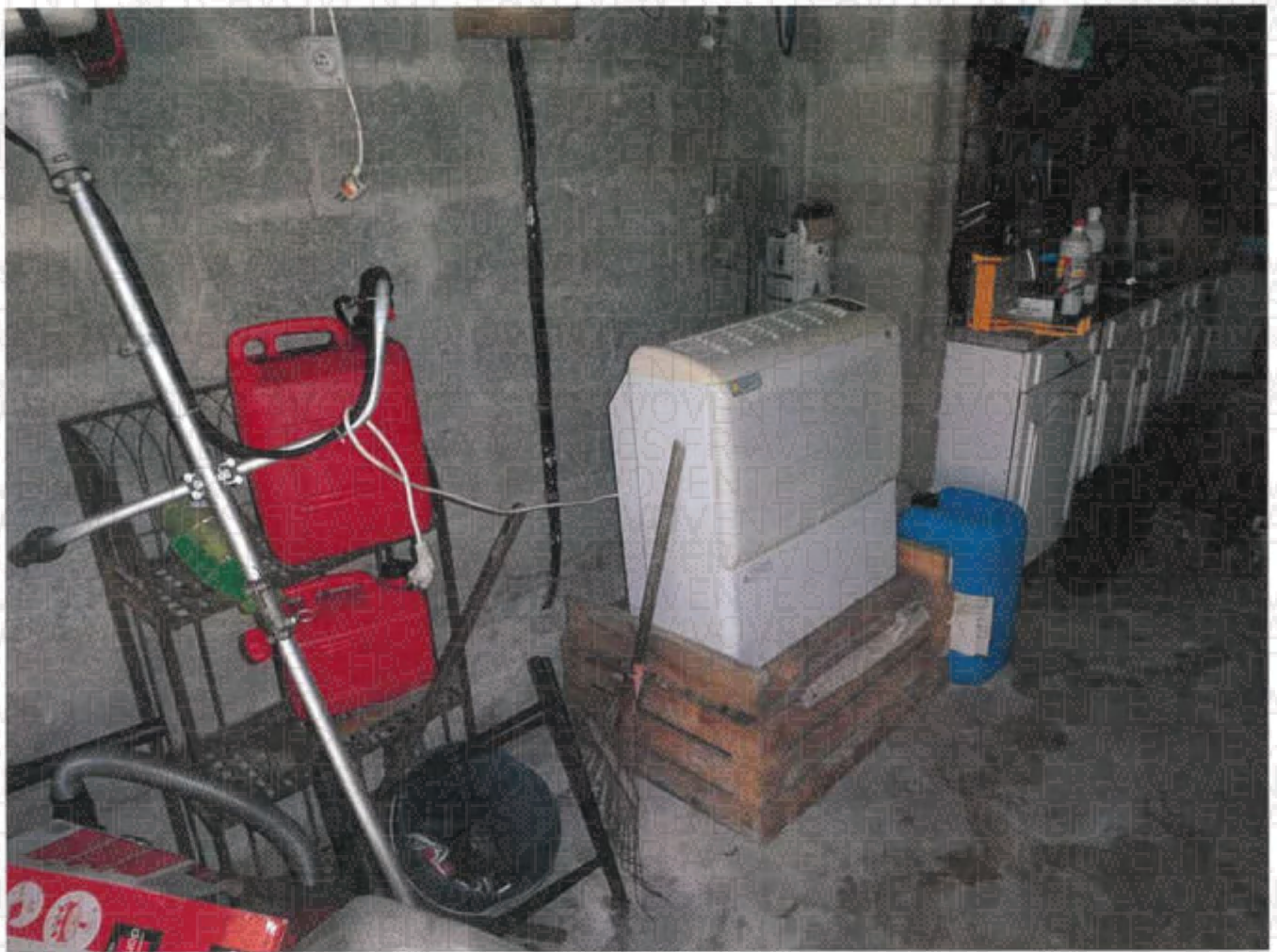


PHOTO (19)



PHOTO (20)

SELARL ACTOUEST



PHOTO (21)

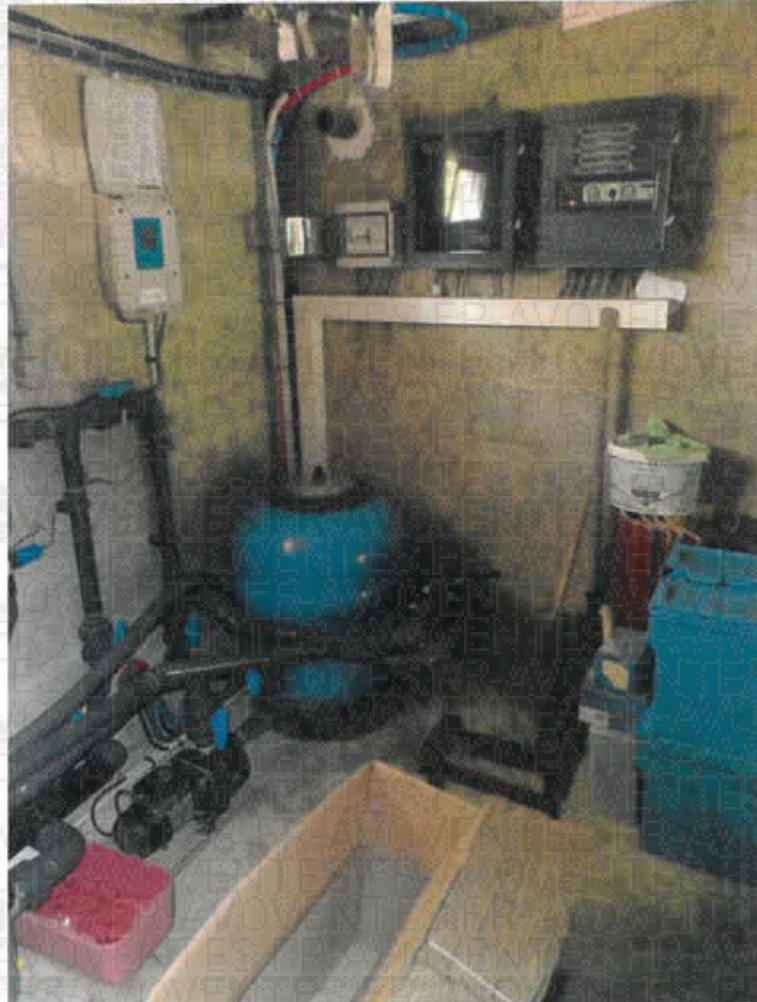


PHOTO (22)



PHOTO (23)



PHOTO (24)



PHOTO (25)



PHOTO (26)



PHOTO (27)



PHOTO (28)



PHOTO (29)



PHOTO (30)



PHOTO (31)



PHOTO (32)



PHOTO (33)



PHOTO (34)



PHOTO (35)

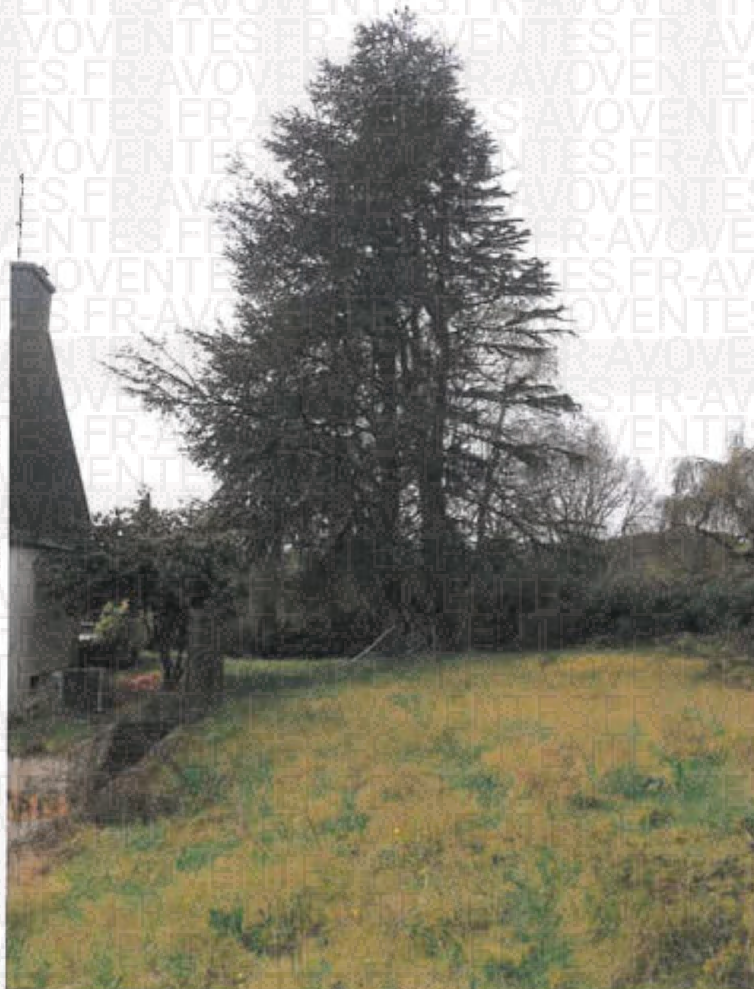


PHOTO (36)



PHOTO (37)



PHOTO (38)



PHOTO (39)



PHOTO (40)



PHOTO (41)



PHOTO (42)



PHOTO (43)



PHOTO (44)



PHOTO (45)



PHOTO (46)



PHOTO (47)



PHOTO (48)



PHOTO (49)



PHOTO (50)

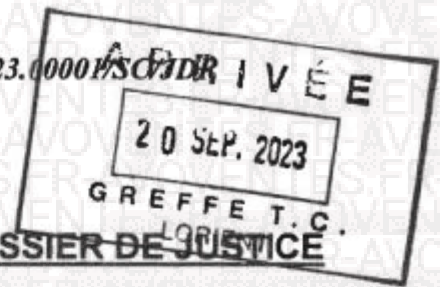


PHOTO (51)



PHOTO (52)

Affaire : immeuble N/Réf. : 23.00001/SOURN
Juge commissaire
près du Tribunal de commerce de LORIENT



REQUÊTE À FIN DE NOMINATION D'UN HUISSIER DE JUSTICE

À Madame, Monsieur Le Juge commissaire près du tribunal de commerce de Lorient

A la requête de :

La SELAS BODELET - LONG, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, société de mandataires judiciaires, ayant son siège social sis Parc d'Activités de Tréhonin 56300 LE SOURN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, sous le numéro 389 442 997, agissant par Maître Gérard BODELET, domicilié es qualité audit siège, intervenant en qualité de liquidateur judiciaire de désignée en cette qualité en vertu d'un jugement du tribunal de commerce de LORIENT en date du 17 juin 2022, prononçant l'extension de la liquidation judiciaire de la ouverte par jugement du tribunal de commerce de LORIENT du 11 septembre 2020, aux sociétés

Ayant pour avocat :

La SELARL LES JURISTES D'ARMORIQUE, agissant par Maître Julie DRONVAL, Avocat au barreau de LORIENT, demeurant 39, rue de la Villeneuve - Immeuble Lizard n° 4 - Centre d'Affaires La Découverte - BP 70423 - 56104 LORIENT, Téléphone : 0297644677- Mail : contact@juristes-armorique.fr

Au Cabinet duquel il est fait élection de domicile et qui se constitue sur les présentes et ses suites,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

Pa jugement du tribunal de commerce de LORIENT du 10 décembre 2019, la société ayant son siège social a été placée en redressement judiciaire.

Le redressement judiciaire de la société a été converti en liquidation judiciaire par jugement du tribunal de commerce de LORIENT du 7 février 2020.

Le SELAS BODELET LONG a été désignée liquidateur judiciaire.

Par jugement du tribunal de commerce de LORIENT du 17 juin 2022, la liquidation judiciaire de la société a été étendue aux sociétés suivantes, ayant toute pour dirigeant ii-même visé par l'extension de la liquidation judiciaire :

EXTRAIT DES MINUTES
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LORIENT

JUDJ000224215



Vos références :
D2326800163

Nos références :
N° de procédure collective : 2019RJ0287
N° rôle: 2023JC00448
N° de dépôt : QJC2023/00338

© AVOVENTES.FR
a rappeler dans toute correspondance

SELAS GERARD BODELET

CERTIFICAT DE DEPOT

Je soussigné, Maître Philippe GOURLOUEN, Greffier associé du Tribunal de Commerce de Lorient, certifie avoir reçu en dépôt, pour être mis au rang des minutes du greffe :

le 25/09/2023, sous le numéro **QJC2023/00338** dans le dossier de liquidation judiciaire après RJ de

Le 25/09/2023, dépôt d'une requête JC

En foi de quoi, le présent certificat de dépôt a été délivré

A LORIENT, le 25/09/2023

Le greffier



(Pièce 1 – jugement du tribunal de commerce du 17 juin 2022)

©AVOVENTES.FR

Pour une contenance de 16 ares et 76 centiares

La propriété se compose de :

- Une maison d'habitation en parpaings sous ardoises élevée sur sous-sol complet avec garage, pièce avec sauna/douche multi-jet, cuisine d'été.
- Au rez-de-chaussée surélevé : séjour/ salle à manger, cuisine, salle de bain, chambre, WC
- A l'étage : dressing sous rampant, trois chambres, salle d'eau avec WC et douche

L'immeuble est composé également d'une terrasse sur l'avant, une piscine chauffée sur l'arrière avec terrasse, jardin attenant et un portail électrique.

Cet immeuble a été acquis par suivant acte de Maître François CHAPEL, notaire à PONTIVY, le 16 mai 2014 dont copie authentique publiée au bureau de service de publicité foncière de LORIENT, le 06 juin 2014, sous le volume 2014P n°1659.

(Pièce 2 – renseignements hypothécaires)

(Pièce 3 – copie acte de propriété)

Cet immeuble est actuellement présenté par comme étant toujours son domicile. Toutefois, il a été constaté que ce dernier n'y était pas toujours présent.

(Pièce 4 – constat d'huissier du 13 juin 2023)

..... n'a pas remis un exemplaire de clés permettant d'accéder à cet immeuble à la SELAS BODELET LONG, désignée liquidateur judiciaire par jugement du 17 juin 2022, malgré les demandes formulées en ce sens.

(Pièce 5 – lettre recommandée AR du 31 mai 2023)

A ce jour, l'immeuble a été évalué à la somme de 180.000 € dans le cadre d'une vente aux enchères.

(Pièce 6 – évaluation immeuble du 13 juin 2023)

La SELAS BODELET-LONG en qualité de liquidateur judiciaire de entend faire procéder à la vente aux enchères de cet immeuble en vertu de l'article L642-18 alinéa 1^{er} et 3 du Code de Commerce.

En l'espèce, il n'apparaît effectivement pas possible de procéder à la réalisation du bien immobilier dans la cadre d'une vente de gré à gré ou à une adjudication amiable.

Ainsi la SELAS BODELT-LONG en qualité de liquidateur judiciaire de sollicite l'autorisation de Monsieur Le Juge Commissaire afin de pouvoir procéder à la vente de cet immeuble suivant les formes prescrites en matière de saisie immobilière, et notamment suivant les modalités exposées ci-après :

Il est sollicité de procéder à la vente aux enchères de l'immeuble susvisé appartenant à devant le Juge de l'Exécution près du Tribunal Judiciaire de LORIENT statuant en matière de saisie immobilière, sous la constitution de la SELARL LES JURISTES D'ARMORIQUE, société d'Avocats agissant par Maître Julie DRONVAL, inscrite au barreau de LORIENT, 39, rue de la Villeneuve- Centre d'Affaires La Découverte - BP 70423 - 56104 LORIENT Cedex.

La vente de cet immeuble interviendra en un seul lot et sur une mise à prix de 180.000 € (outre frais).

Le Procès-Verbal de description de l'immeuble et les visites devront pouvoir intervenir avec le concours de la SELARL ACTOUEST, Huissiers de Justice à PONTIVY, nommer à cet effet.

Compte tenu de l'absence de possession par la SELAS BODELET-LONG, liquidateur Judiciaire de les clés permettant l'accès à l'immeuble dont il est sollicité la vente aux enchères, il est spécialement demandé à la juridiction d'autoriser expressément la SELARL ACTOUEST, à pénétrer dans ledit immeuble situé 34 Le Rongoet 56300 LE SOURN, cadastré section ZD n°74 et à se faire assister d'un serrurier et si besoin de recourir recours à la force publique, si cela est nécessaire pour remplir sa mission.

Ordonner le paiement de la SELARL ACTOUEST et du serrurier lui portant son concours, sur les fonds de la liquidation judiciaire.

EN CONSÉQUENCE,

La requérante prie qu'il vous plaise, Madame, Monsieur Le Juge commissaire,

Vu les articles L642-18 et R642-22 du Code de Commerce
Vu l'article R642-28 du Code de Commerce
Vu l'article R321-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution

Autoriser la SELAS BODELT-LONG, en qualité de liquidateur Judiciaire de Monsieur à poursuivre la vente aux enchères devant le Juge de l'Exécution près du Tribunal Judiciaire de LORIENT statuant en matière de saisie immobilière de l'immeuble dépendant de l'actif de la liquidation judiciaire de savoir :

- Ensemble immobilier situé 34 Le Rongoet 56300 LE SOURN, cadastré section ZD n°74 d'une contenance de 16 ares et 76 centiares, comprenant :
 - o Une maison d'habitation en parpaings sous ardoises élevée sur sous-sol complet avec garage, pièce avec sauna/douche multi-jet, cuisine d'été.
 - o Au rez-de-chaussée surélevé : séjour/ salle à manger, cuisine, salle de bain, chambre, WC

- A l'étage : dressing sous rampant, trois chambres, salle d'eau avec WC et douche

L'immeuble est composé également d'une terrasse sur l'avant, une piscine chauffée sur l'arrière avec terrasse, jardin attenant et un portail électrique.

Cet immeuble a été acquis par **© AVOVENTES.FR** suivant acte de Maître François CHAPEL, notaire à PONTIVY, le 16 mai 2014 dont copie authentique publiée au bureau de service de publicité foncière de LORIENT, le 06 juin 2014 sous le volume 2014P n°1659.

Constituer LES JURISTES D'ARMORIQUE, société d'Avocats agissant par Maître Julie DRONVAL, inscrite au barreau de LORIENT, demeurant 39, rue de la Villeneuve - Immeuble Lizard n° 4 - Centre d'Affaires La Découverte - BP 70423 - 56104 LORIENT Cedex

Autoriser La SELAS BODELET-LONG, en qualité de liquidateur Judiciaire de Monsieur **© AVOVENTES.FR** poursuivre la vente aux enchères de l'immeuble susvisé selon les prix et conditions exposés ci-après.

- DIRE et JUGER que l'immeuble se fera en un seul lot ;
- FIXER la mise à prix de cet immeuble à la somme de 180.000 € (outre les frais) ;
- DIRE qu'il sera procédé à une ou deux insertions sommaires et à une annonce dans la presse locale et dans une revue immobilière, outre l'affichage de la vente dans le hall du Tribunal Judiciaire de LORIENT ;
- AUTORISER la requérante à faire imprimer des affiches au format placard et si besoin quelques grandes affiches et à procéder à des parutions des diffusions sur des sites en ligne ;
- DIRE et JUGER que Procès-Verbal de description de l'immeuble et les visites pourront intervenir avec le concours de la SELARL ACTOUEST, Huissiers de Justice à PONTIVY ;
- AUTORISER la SELARL ACTOUEST, à pénétrer dans ledit immeuble situé 34 Le Rongoet 56300 LE SOURN, cadastré section ZD n°74 et à se faire assister d'un serrurier et si besoin de recourir recours à la force publique, si cela est nécessaire pour remplir sa mission ;

ORDONNER la publication de la présente ordonnance au Bureau de publicité foncière de LORIENT et sa notification par les soins des Greffes du Tribunal de Commerce de LORIENT par courrier recommandé avec avis de réception en application de l'article R642-23 du Code de Commerce, à :

- Aux créanciers inscrits sur l'état levé le 13 janvier 2023 :

- **Caisse de Crédit Agricole, Mutuelle du MORBIHAN**, société civile coopérative au capital de 69.440.493,75 € inscrite au registre du commerce des sociétés de VANNES sous le numéro 777 903 816 , dont le siège social est situé Avenue de Keranguen, BP205, 56000 VANNES, titulaire d'une inscription de prêteur de deniers et d'une inscription d'hypothèque conventionnelle,

au domicile élu par elle dans l'inscription de privilège de prêteur de deniers prise le 16 mai 2014 et publiée au bureau de service de publicité foncière de LORIENT, sous les références volume 2014 n°837 ;

et au domicile élu dans l'inscription de l'hypothèque conventionnelle prise le 16 décembre 2015, publiée au bureau de service de publicité foncière de LORIENT, sous les références volume 2016 n°41

à savoir pour ces deux inscriptions, **en l'Etude de Maître François CHAPEL, Notaire à PONTIVY, situé 29 Rue Rivoli 56300 PONTIVY.**

- **Le Trésor public, Pôle recouvrement**, situé 3 Allée du Général Troadec 56000 VANNES,

au domicile élu par lui dans l'inscription d'hypothèque légale du trésor prise le 23 avril 2019 suivant acte en date du 18 avril 2019, publié au bureau de service de publicité foncière de LORIENT le 23 avril 2019 sous les références volume 2019 n°613,

à savoir auprès du Pôle recouvrement comptable des finances publiques situé à l'époque de la prise d'inscription Cité administratif 13 Avenue Saint Symphorien, 56000 Vannes Cedex, et **domicilié désormais 3 Allée du Général Le Troadec 56020 Vannes Cedex.**

- **au domicile élu** par lui dans l'inscription d'hypothèque judiciaire définitive prise le 19 février 2020 publié au bureau de service de publicité foncière de LORIENT le 21 septembre 2020 sous les références (5404P05 volume 2020 n°1556,

à savoir : à la **SELARL GUILLOUX-PERRIER-SEGARULL, Avocats au barreau de LORIENT** située 2 Rue Cambrit 56100 LORIENT.

Dire que la présente ordonnance sera communiquée à :

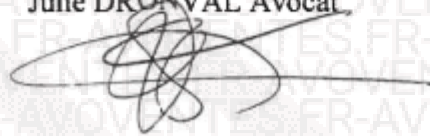
- La SELAS GERARD BODELET, en qualité de liquidateur judiciaire de Monsieur

- La SELARL LES JURISTES D'ARMORIQUE, société d'avocats représentée par Maître Julie DRONVAL, inscrite au barreau de LORIENT, demeurant 39 rue de la Villeneuve – Centre d'Affaires de la Découverte – BP 70423 – 56104 LORIENT CEDEX.

Dire que les dépens seront ordonnés en frais privilégiés de procédure.

Fait à LORIENT,
Le 20/09/2023

Julie DRONVAL Avocat



PIÈCES JOINTES :

Liste numérotée des pièces justificatives figure dans le bordereau annexé aux présentes écritures

- Pièce 1 – jugement du tribunal de commerce du 17 juin 2022
- Pièce 2 – renseignements hypothécaires
- Pièce 3 – copie acte de propriété
- Pièce 4 – constat d'huissier du 13 juin 2023
- Pièce 5 – lettre recommandée AR du 31 mai 2023
- Pièce 6 – évaluation immeuble du 13 juin 2023



N° PC : 2019RJ0287

N° de l'ordonnance : 2023JC00448

ORDONNANCE

Nou: résident du tribunal de commerce de Lorient, assisté du greffier,

Juge-Commissaire à la liquidation judiciaire de :

Vu la requête présentée et les motifs exposés,

Vu les dispositions des articles L. 642-18 et L. 642-19 du code de commerce,

Vu l'audience en Chambre du Conseil du 18 décembre 2023 :

- SELAS BODELET – LONG représentée par Maître Gérard BODELET, ès-qualités de liquidateur, assistée de Maître Julie DRONVAL, avocate au barreau de Lorient, entendus.

Constatons la non comparution de bien que régulièrement convoqué et avisé du renvoi au 18 décembre 2023, ni personne pour lui,

Constatons la non comparution de Maître BERTHELOT, avocat de bien que régulièrement avisé du renvoi au 18 décembre 2023, ni personne pour lui ;

Maître DRONVAL s'en remet à sa requête reprise par elle oralement et précise que par mail du 17 décembre 2023 Maître BERTHELOT indiquait ne pas avoir de moyens opposants à la demande ;

Maître BODELET émet un avis favorable ;

Il convient en conséquence d'autoriser la SELAS BODELET – LONG, ès-qualités de liquidateur, à poursuivre la vente d'un ensemble immobilier situé à Le Sourm 56300, 34 le Rongoet, cadastré ZD numéro 74 pour une contenance de 16a 76ca, en un seul lot, à la barre du tribunal judiciaire de Lorient, devant Madame le juge de l'exécution immobilière, avec mise à prix fixée à 180 000 euros, frais en sus, sans faculté de baisse en cas de non enchères ; de constituer Maître Sophie DRONVAL, avocate de la société LES JURISTES D'ARMORIQUE, 39 rue de la Villeneuve, Immeuble Lizard n°4, BP 70423, 56104 Lorient Cedex, à l'effet de poursuivre la vente ; de

commettre la SELARL ACTOUEST, huissiers de justice à Pontivy, pour dresser un procès-verbal de description, faire visiter les biens aux divers acquéreurs et de l'autoriser à pénétrer dans l'ensemble immobilier en la présence ou en l'absence de t/ou de tout autre occupant ; la SELARL ACTOUEST pourra se faire assister de deux témoins et d'un technicien pour établir, si besoin, les différents diagnostics obligatoires ; la SELARL ACTOUEST pourra également se faire assister au besoin d'un serrurier et de la force publique pour remplir sa mission ;

Les dépens de la présente ordonnance seront employés en frais privilégiés de procédure.

PAR CES MOTIFS

Autorisons la SELAS BODELET - LONG, ès-qualités de liquidateur, à poursuivre la vente du bien ci-dessous désigné dépendant de l'actif de la liquidation judiciaire de
n un seul lot, par adjudication :

Commune de LE SOURN 56300,
34 le Rongoet

Un ensemble immobilier cadastré ZD numéro 74 d'une contenance de 16a 76 ca comprenant :

- Une maison d'habitation en parpaings sous ardoises élevé sur sous-sol complet avec garage, pièce avec sauna/douche multi-jet, cuisine d'été ; au rez-de-chaussée surélevé un séjour, salle à manger, cuisine, salle de bain, chambre, WC ; à l'étage un dressing sous rampant, trois chambres, salle d'eau avec WC et douche ;
- Terrasse sur l'avant de la maison, une piscine chauffée sur l'arrière avec terrasse, jardin attenant et un portail électrique,

Disons que cette vente sera poursuivie à la barre du tribunal judiciaire de Lorient et de constituer Maître Julie DRONVAL, avocate de la SELARL LES JURISTES D'ARMORIQUE, 39 rue de la Villeneuve, centre d'affaires la Découverte, BP 70423, 56104 Lorient Cedex, à l'effet de poursuivre la vente, chez qui il est fait élection de domicile, qu'elle déterminera les modalités de publicité compte tenu de la valeur, de la nature et de la situation du bien immobilier et les modalités de visites du bien,

Commettons la SELARL ACTOUEST, huissiers de justice à Pontivy, 38 rue d'Iéna, 56300 Pontivy, pour dresser un procès-verbal de description, faire visiter les biens aux divers acquéreurs et de l'autoriser à pénétrer dans l'ensemble immobilier en la présence ou en l'absence de t/ou de tout autre occupant ; la SELARL ACTOUEST pourra se faire assister de deux témoins et d'un technicien pour établir, si besoin, les différents diagnostics obligatoires ; la SELARL ACTOUEST pourra également se faire assister au besoin d'un serrurier et de la force publique pour remplir sa mission ;

Disons que la mise à prix est fixée à la somme de cent quatre vingt mille euros (180 000 €), frais en sus, sans faculté de baisse en cas de non enchères,

Ordonnons la publication de la présente ordonnance au service de publicité foncière.

Disons que la présente ordonnance sera notifiée à :

- CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN, en l'étude de Maître François CHAPPEL, 29 rue Rivoli, 56300 Pontivy, créancier inscrit,

-

-

-

-

Disons que la présente ordonnance sera communiquée à :

- SELAS BODELET - LONG, ès-qualités de liquidateur,
- Maître Julie DRONVAL, avocate de la SELAS BODELET - LONG,

Disons que les dépens de la présente ordonnance seront employés en frais privilégiés de procédure.

Ordonnance rendue à Lorient, le 27/12/2023.

Le greffier,

Le Juge-Commissaire,

© AVOVENTES.FR

© AVOVENTES.FR

Signe électroniquement par © AVOVENTES.FR



Signe électroniquement par © AVOVENTES.FR greffier

Pour expédition certifiée conforme à l'original



Département :
MORBIHAN

Commune :
LE SOURN

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

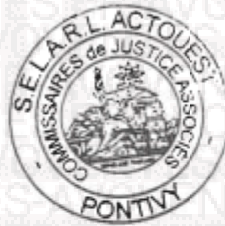
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/03/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PLOERMEL
Pôle de topographie et de gestion
cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802
56802 PLOERMEL Cédex
tél. 02 97 01 50 66 -fax
ptgc.morbihan@dgfi.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



